

# Macrot la Plagne

## *Compte-Rendu* *Conseil Municipal* **09 FEVRIER 2009**



**LA PLAGNE FÊTE JULIEN LIZEROUX..... LE 24 FÉVRIER 2009**



Avant le grand show.... Julien LIZEROUX avec M. PICOLLET, Vice Président du Conseil Général et Conseiller Général du Canton d'Aime, M. Richard BROCHE, Maire de Macrot La Plagne et Président du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne, et M. Jean Pierre CHENU, Maire d'Aime et Président de l'Office de Promotion de la Grande Plagne.



## CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FÉVRIER 2009

**Présents** : M. Richard BROCHE, Maire,  
Mme Sylvie MAITRE, adjointe  
MM. Joël OUGIER SIMONIN, André BROCHE, Robert ASTIER, Bernard AUBONNET, adjoints,  
Mme Ginette REBUFFET, Conseillère Municipale  
MM. René ALLAMAND, David ALLEMOZ, Michel BORLET, Laurent BOCH, Yves BRIANCON, Nicolas BRIANCON MARJOLLET, Jean Luc BROCHE, Paul BROCHE, Jean Marie GERMAIN, Patrice MEREL, Pierre OUGIER, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.

Laurent BOCH est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des observations à faire sur le compte rendu du conseil municipal du 12 janvier 2009.

Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

# Finances - Ressources Humaines

## 1. CONVENTION D'ASSISTANCE DANS LE PROJET D'ANALYSE, DE MISE A NIVEAU, DE VALORISATION DES ANOMALIES CONSTATÉES ET D'OPTIMISATION DES IMPÔTS LOCAUX

Paul BROCHE fait part du souhait de la commune d'engager un travail d'analyse de ses bases d'imposition. (Observatoire fiscal)

Il explique que ce travail consiste en un contrôle des bases fiscales réelles par rapport aux bases déclarées au service des impôts. Cette démarche répond à un souci d'équité entre les contribuables.

L'étude portera plus particulièrement sur les habitations et notamment les logements anciens qui ont été agrandis ou rénovés sans permis de construire, et les logements neufs dont les critères d'évaluation peuvent paraître insuffisants ainsi que sur les locaux commerciaux.

Afin d'aider la commune dans cette démarche, Paul BROCHE propose de passer une convention avec la société NOVANCES Secteur Public Audit Conseil/CONCERTAUX FINANCES, spécialisée dans ce type de missions.

Il précise que la durée de la mission serait d'un an maximum, que le coût de la prestation s'entend en journées d'interventions et sera facturé 897 euros TTC la journée.

René ALLAMAND demande si la commune a déjà une estimation du nombre de jours de travail qu'il faudra à la société pour mener cette mission.

Monsieur le Maire répond que le nombre de jours estimé se porte à 20.

René ALLAMAND propose d'ajouter cette estimation dans la délibération et dans la convention.

**Le conseil municipal approuve la convention à passer avec la société nommée ci dessus pour 20 jours de prestation maximum à 897 euros TTC la journée. (Votants : 19, Pour : 19)**

## 2. FIXATION DES TAUX DE VACATIONS FUNÉRAIRES

Paul BROCHE informe le conseil municipal qu'une nouvelle loi a été votée afin d'harmoniser sur l'ensemble du territoire le taux unitaire des vacations funéraires.

Ce taux devra désormais s'établir entre 20 et 25 euros.

Il rappelle les opérations donnant lieu au versement d'une vacation :

- Surveillance de la fermeture du cercueil, lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt

- Surveillance des opérations de crémation

- Surveillance des opérations d'exhumation, de réinhumation et de translation de corps (sauf reprise d'une concession, que ce soit au terme de la concession, en cas de non renouvellement à son échéance ou lors de la reprise pour "état d'abandon").

Paul BROCHE indique qu'actuellement aucun taux n'a été fixé sur la commune pour ces opérations et sollicite donc l'avis du conseil municipal sur le taux de vacation souhaité.

**Le conseil municipal fixe le taux unitaire des vacations funéraires à 20 euros. (Votants : 19, Pour : 19)**

# Affaires générales

## 1. MODIFICATION RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA GARDERIE DE MACOT

Sylvie MAITRE informe le conseil municipal que la garderie périscolaire de Macot a un tel succès que l'effectif fixé à 30 dans le règlement intérieur devient insuffisant pour répondre aux demandes des parents.

Elle propose de porter l'effectif maximum à 40 et donc de modifier le règlement intérieur en conséquence.

Sylvie MAITRE précise que deux agents communaux encadrent actuellement les enfants en permanence et que ponctuellement une ATSEM de l'école de Macot vient en renfort dès que le nombre d'enfants est supérieur à 30.

**Le conseil municipal approuve la modification du règlement intérieur augmentant l'effectif d'accueil de cette structure. (Votants : 19, pour : 19)**

## 2. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE DE MACOT

Sylvie MAITRE explique que l'effectif maximal autorisé pour le restaurant scolaire de Macot chef lieu (fixé à 48) n'est aujourd'hui plus suffisant pour répondre aux demandes des parents, et plus particulièrement en saison hivernale.

Sylvie MAITRE propose de porter l'effectif maximum à 70 en sachant que les repas sont, depuis le début de l'année 2009, pris en deux services : un pour les "petits" et un pour "les grands" et que 4 agents communaux assurent la surveillance des repas.

Monsieur le Maire ajoute que ces modifications interviennent à la suite d'une demande des parents et ces derniers ont fortement apprécié le geste de la commune.

**Le conseil municipal approuve la modification du règlement intérieur augmentant l'effectif d'accueil de cette structure. (Votants : 19, pour : 19)**

## 3. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE DE LA PLAGNE

Sylvie MAITRE explique que l'effectif maximal autorisé pour le restaurant scolaire de La Plagne n'est plus suffisant pour répondre aux demandes des parents, et plus particulièrement en période hivernale avec l'ouverture de la classe saisonnière.

Sylvie MAITRE propose de porter l'effectif maximum à 80 en sachant que les repas sont pris sous la surveillance de 5 agents communaux en saison hivernale, période de la plus forte activité.

Sylvie MAITRE souhaite porter à la connaissance des conseillers municipaux l'augmentation constante des repas préparés par le restaurant scolaire sur l'ensemble de la Commune :

- nombre de repas en 2004 : 14000

- nombre de repas en 2008 : 19 067

**Le conseil municipal approuve la modification du règlement intérieur augmentant l'effectif d'accueil de cette structure. (Votants : 19, pour : 19)**

## 4. CONVENTION PORTANT SOUTIEN À LA CRÉATION, AU DÉVELOPPEMENT ET À L'ANIMATION D'UNE BIBLIOTHÈQUE DE LECTURE PUBLIQUE

Sylvie MAITRE rappelle que la commune conventionne avec l'Assemblée des Pays de Savoie pour l'apport d'une aide aux bibliothèques communales.

Cette aide se traduit par un soutien, des conseils, une aide à l'organisation et éventuellement une participation financière lors d'investissements.

Elle propose donc de renouveler cette convention pour les cinq années à venir.

**Le conseil municipal approuve le renouvellement de cette convention. (Votants : 19, pour : 19)**

## 5. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE L'ÉCOLE DE MACOT CHEF LIEU AVEC L'ESPACE ASSOCIATIF CANTONAL.

Sylvie MAITRE rappelle que la commune a mis à disposition de l'EAC, pour la période scolaire tous les mercredis matin, les locaux de l'école du chef lieu pour leur accueil de loisirs.

L'Espace Associatif Cantonal sollicite la commune pour accueillir également le CLSH intercommunal durant les vacances de février compte tenu des travaux en cours dans les locaux qu'ils utilisent habituellement à Aime.

Elle précise que la commune ne s'engage pour l'instant que pour les vacances de février et qu'un état des lieux sera réalisé avant et après les vacances scolaires.

Marin VIVET GROS demande si l'accueil de loisirs du mercredi matin a beaucoup de succès. Sylvie MAITRE répond que seule une dizaine d'enfants est inscrite tous les mercredis car les parents se sont souvent débrouillés pour faire garder leurs enfants toute la journée.

Il a été décidé de continuer l'accueil de loisirs jusqu'à la fin de l'année scolaire mais à priori celui ci ne sera pas reconduit l'an prochain.

**Le conseil municipal approuve la convention de mise à disposition des locaux de l'Ecole de Macot à l'Espace Associatif Cantonal pour les vacances de février. (Votants : 19, Pour : 19)**

## 6. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR LA PISCINE DE PLAGNE CENTRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la DSP de la piscine de Plagne Centre prend fin au 30 juin 2009.

Compte tenu de la nécessité de maintenir l'ouverture de la piscine de Plagne Centre pendant la saison estivale, Monsieur le Maire propose de relancer une DSP en tenant compte des travaux à réaliser (reprise des travaux par les entreprises avec la décennale) et du projet d'un centre aquatique sur Aime 2000.

Il ajoute que le conseil municipal doit également désigner des conseillers municipaux comme membres de la commission chargée d'ouvrir les offres.

Il demande si des personnes sont intéressées pour se porter candidat :

Robert ASTIER, André BROCHE et Paul BROCHE se présentent comme membres titulaires et Bernard AUBONNET, Jean Luc BROCHE et Michel BORLET comme membres suppléants.

**Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer une délégation de service public pour la piscine de Plagne Centre et désigne les conseillers municipaux suivants comme membres la commission :**

**Président : Monsieur le Maire**

**Membres titulaires : Robert ASTIER, André BROCHE, Paul BROCHE**

**Membres suppléants : Bernard AUBONNET, Jean Luc BROCHE et Michel BORLET (votants : 19, pour : 19)**

## 7. PROGRAMME DE REMONTÉES MECANIQUES 2009

Monsieur le Maire rappelle les discussions nombreuses de ces derniers mois concernant le programme de remontées mécaniques 2009 de la société d'aménagement de La Plagne.

Suite au dernier conseil municipal (30 janvier), il explique qu'il a rapporté aux dirigeants de la SAP, les demandes des conseillers municipaux.

Il ajoute que le conseil municipal doit impérativement se positionner ce soir sur ce programme car la SAP doit passer ses commandes rapidement.

Joël OUGIER SIMONIN propose de reprendre point par point les propositions.

Monsieur le Maire rappelle les propositions de la SAP :

- TSD 6 places "la bergerie" (Départ au dessus du garage de La Plagne/arrivée aval du télésiège Leitchoum), le conseil municipal a donné son accord.

- TSF Plagne 1800 à Plagne Centre avec ou sans tapis d'embarquement

- Télésiège du St Esprit : il sera déposé et remis perpendiculairement à l'ancien tracé afin d'alimenter le haut de Plagne Soleil.

Michel BORLET demande s'il desservira le Dou du Praz et permettra de basculer sur Plagne Bellecôte? Monsieur le Maire répond par la positive.

- Dépose des télésièges de la chevette et des Aollets : Monsieur le Maire informe qu'il a demandé à la SAP de repousser ces opérations à l'année prochaine afin de réfléchir en commun sur le devenir du secteur de Plagne Villages

- Dépose du Véga : Monsieur le Maire précise que la SAP l'a informé que le maintien du Véga à Plagne Centre nécessitait la remise en conformité de cet appareil pour un montant de l'ordre de 300 000 euros.

David ALLEMOZ demande si la SAP envisage toujours de réaliser une piste bleu partant du Col de Mira et descendant sur le Véga car ces travaux auraient un impact défavorable sur l'environnement (faune et flore).

Monsieur le Maire précise que ce tracé sera présenté dans les travaux pistes.

Michel BORLET demande si la SAP envisage toujours la dépose du télésiège du Vega.

Monsieur le Maire confirme car les coûts pour le garder en état sont trop importants.

Michel BORLET craint que la dépose du Véga entraîne la perte de ce tracé et souhaite rappeler l'importance d'une remontée mécanique à cet endroit.

Monsieur le Maire signale que la SAP a répondu positivement à la demande de la commune d'étudier l'implantation d'un appareil gros porteur structurant sur Plagne Centre.

Monsieur le Maire ajoute que s'il existe sur le front de neige de Plagne Centre deux gros porteurs (FuniPlagne et le nouvel appareil), il pourrait être proposé à la SAP de déplacer le colorado sur le tracé du Vega.

Michel BORLET comprend que pour des raisons de coûts le véga doit être démonté mais soutient le fait que le tracé de ce dernier doit être maintenu.

Bernard AUBONNET confirme qu'il n'est pas pensable de garder le véga en état compte tenu de sa vétusté et des coûts importants de remise à niveau mais il donne raison à Michel BORLET sur le fait que le tracé doit être conservé.

Michel BORLET propose de faire confiance à la SAP et de leur donner l'accord du démontage de ce télésiège sous condition qu'il garde le tracé.

Bernard AUBONNET pense que la SAP a maintenant compris la nécessité de travailler en partenariat avec les communes et donc qu'une relation de confiance peut s'établir.

Monsieur le Maire ajoute que la somme économisée sur le TS du Véga pourrait être transférée dans les travaux des pistes en cas de la réalisation d'un gros porteur sur Plagne Centre.

Joël OUGIER SIMONIN est d'accord que le véga est un appareil obsolète et qu'il devrait être déposé mais souhaiterait un engagement ferme de la part de la SAP sur la conservation du tracé et la réalisation d'un gros porteur. Joël OUGIER SIMONIN craint que ces appareils ne voient jamais le jour avec de simples promesses.

Laurent BOCH est pour le démontage du télésiège du Véga et pense que la réalisation d'une piste partant du Col de Mira pourrait donner de nouvelles possibilités.

Monsieur le Maire souhaite attirer l'attention sur le fait que la SAP s'est engagé à étudier la réalisation d'un appareil gros porteur sur Plagne Centre en soulignant toutefois que ce projet remettrait en cause le programme de la Roche de Mio.

René ALLAMAND propose de délibérer uniquement ce soir sur le télésiège fixe de Plagne 1800 et du Télésiège débrayable de la bergerie et de reporter la décision concernant le télésiège du Véga après réunion de travail avec les dirigeants de la SAP le 2 mars.

Sylvie MAITRE trouve dommage de retarder une décision qui de toute façon devra être prise.

André BROCHE est d'accord avec René ALLAMAND et pense que le cas du télésiège du véga peut être discuté après la réunion du 2 mars. Il ajoute qu'il est nécessaire de se prononcer sur les télésièges Bergerie et Plagne 1800 afin que la SAP puisse engager ces travaux.

Monsieur le Maire propose de voter pour la dépose du télésiège fixe les mélèzes et la mise en place de ce dernier pour la liaison Plagne 1800 à Plagne Centre et ensuite pour la mise en place d'un télésiège débrayable 6 places de Plagne Centre à Plagne Villages.

**Le conseil municipal valide la proposition de la SAP de déposer le télésiège fixe des mélèzes et de le transférer sur le tracé de la liaison Plagne 1800 à Plagne Centre. (Votants : 19, Pour : 13, Abstention : 6, Joël OUGIER SIMONIN, Robert ASTIER, Marin VIVET GROS, Yves BRIANCON, Patrice MEREL, Nicolas BRIANCON MARJOLLET).**

**Le conseil municipal valide la mise en place d'un télésiège débrayable 6 places pour la liaison Plagne Centre à Plagne Villages. (Votants : 19, Pour : 18, Abstention : 1, Nicolas BRIANCON MARJOLLET)**

## 7. PROJET DE RÉNOVATION DES APPARTEMENTS EN STATION

Bernard AUBONNET rappelle que le conseil municipal avait donné son accord lors du conseil municipal du 1er décembre dernier pour lancer le dispositif de rénovation des appartements en station avec deux formules au choix : le CLEM et le contrat de subvention.

Après différentes simulations réalisées pour la mise en place définitive, il s'est avéré que le contrat CLEM (Contrat Location Equipement Ménager) était défavorisé par rapport au contrat de subvention. Ainsi, de nouvelles propositions ont été faites pour rééquilibrer les deux formules.

Bernard AUBONNET présente au conseil municipal le dispositif final qui a été retenu :

- le CLEM : Pour un montant total de travaux de rénovation de 350 à 500 € TTC minimum par m<sup>2</sup> suivant la surface de l'appartement, la SAEM PLAGNE RENOV' achète et loue au propriétaire le mobilier dans la limite d'un plafond de 12.000 € TTC pour un appartement de grande surface. En contrepartie, le Propriétaire rembourse à la SAEM une redevance annuelle égale à 1/9ème du coût des Equipements.
- Le contrat de subvention : Le propriétaire fait réaliser l'ensemble des travaux de rénovation et d'installation des Equipements et du Mobilier de son appartement, à hauteur au minimum de 500 € TTC/m<sup>2</sup> habitable, sur la base d'un devis approuvé par la SAEM Plagne Rénov'.

A l'issue de ces travaux, le propriétaire perçoit une subvention d'environ 100 €/m<sup>2</sup>, plafonnée à 5 000 € TTC.

René ALLAMAND souhaite se faire préciser quels sont les partenaires qui interviennent dans la CLEM et dans le contrat de subvention.

La CLEM est supportée financièrement par les 4 partenaires de la SAEM Plagne Rénov' qui sont la Commune, la SAP, la Banque Populaire des Alpes et le Crédit Agricole des Savoies.

Le contrat de subvention est supporté et versé directement par la commune et la SAP.

René ALLAMAND demande pourquoi le contrat de subvention n'est pas géré également par la SAEM Plagne Rénov' afin de faciliter les opérations.

Bernard AUBONNET répond que la SAEM est une société privée et qu'elle est normalement dans l'impossibilité juridique de verser des subventions à des particuliers mais il vérifiera auprès des services concernés.

Joël OUGIER SIMONIN demande où en est le recrutement de l'agent de Plagne Rénov'.

Bernard AUBONNET répond que le recrutement est en cours et devrait être finalisé aux alentours du 15 février.

Paul BROCHE demande si les propriétaires rénovateurs qui ont déjà commencé les travaux avant la mise en place de ce dispositif peuvent prétendre à une aide.

Bernard AUBONNET répond par la négative. Il ajoute que les propriétaires qui veulent rénover leur appartement devront répondre à un cahier des charges précis pour prétendre au CLEM ou au contrat de subvention.

**Le conseil municipal valide le dispositif de rénovation en station tel que proposé. (Votants : 19, pour : 19)**

# Urbanisme

## 1. ACQUISITION DE TERRAINS A BONNEGARDE DU HAUT

Après avoir rappelé les différents aménagements à Bonnegarde du Haut, Joël OUGIER SIMONIN rappelle que l'un des propriétaires, Mme BARZASI, avait souhaité vendre la totalité de ses biens.

Sylvie MAITRE demande le mode de calcul du prix d'achat d'un terrain.

Joël OUGIER SIMONIN explique que ce dernier varie en fonction de la nature et de la situation du terrain.

Sylvie MAITRE propose de réaliser un barème de prix des terrains afin de prendre appui sur ce dernier lors d'achat de terrain.

Joël OUGIER SIMONIN prend acte de la demande de Sylvie MAITRE et accepte de faire réaliser ce barème.

**Le conseil municipal accepte l'acquisition des parcelles appartenant à Mme BARZASI soit une surface de 3 656 m<sup>2</sup> au prix total de 1470 euros. (Votants : 19, Pour : 19)**

## 2. AMÉNAGEMENT RUELLES BONNEGARDE DU HAUT

Après avoir rappelé les aménagements de certaines rues à Bonnegarde du Haut, Joël OUGIER SIMONIN ajoute qu'il est nécessaire de régulariser l'assiette foncière de ces dernières.

**Le conseil municipal accepte l'acquisition des parcelles appartenant à Mme Christiane FALCY pour un montant de 180 euros (6m<sup>2</sup>), de Mme Nicole COSTERG pour un montant de 300 euros (10 m<sup>2</sup>) et M. Marcel FALCY pour un montant de 360 euros (12 m<sup>2</sup>). (Votants : 19, Pour : 19)**

## 3. DÉPÔT PERMIS POUR LA CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHEQUE COMMUNALE A MACOT LA PLAGNE

Joël OUGIER SIMONIN rappelle le projet de réalisation d'une bibliothèque communale à MACOT LA PLAGNE, chef lieu, située sous la Place Charles de Gaulle en lieu et place des garages communaux existants et pour ce faire, demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer une demande de permis de construire.

Robert ASTIER porte à la connaissance du conseil municipal que les garages communaux se situent dans le PIZ (plan d'indexation des zones à risques) et qu'en ce cas le futur bâtiment devra être légèrement surélevé ce qui va entraîner un coût supplémentaire.

**Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer au nom de la Commune de MACOT LA PLAGNE la demande de permis de construire pour la réalisation d'une bibliothèque communale à MACOT LA PLAGNE. (votants : 19, pour : 19)**

## 4. ACQUISITION DE TERRAIN MM VIVET GROS PAUL ET YVES - ROUTE DES CÉSIÈRES

Patrice MEREL, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Joël OUGIER SIMONIN rappelle l'aménagement de la route des césières et signale qu'il est nécessaire, à ce jour, de régulariser l'assiette foncière de cette dernière.

**Le conseil municipal accepte l'acquisition des parcelles appartenant à MM. VIVET GROS Yves et Paul pour une surface totale de 156 m<sup>2</sup> soit au prix de 156 euros. (Votants : 18, Pour : 18)**

## 5. ECHANGE DE TERRAIN AVEC LES CONSORTS VIVET GROS - ROUTE DES CÉSIÈRES

Patrice MEREL, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Joël OUGIER SIMONIN rappelle l'aménagement de la route des césières et signale qu'il est nécessaire, à ce jour, de régulariser l'assiette foncière de cette dernière.

Il précise que l'écart de surface entre la cession de la commune et la contrepartie des Consorts VIVET GROS découle d'un accord à l'amiable qui correspond au remboursement des frais judiciaires. En effet, il rappelle que les Consorts VIVET GROS avaient engagé une procédure contre la commune suite à un désaccord au niveau de ces travaux. La commune a préféré trouvé un accord à l'amiable plutôt que d'engager des frais dans une procédure qu'elle risquait de perdre.

**Le conseil municipal accepte la cession des parcelles situées à La BAGNAZ pour une surface totale de 2648 m<sup>2</sup> en contrepartie de parcelles appartenant aux consorts VIVET GROS pour une surface de 592 m<sup>2</sup>. (Votants : 18, Pour : 17, Contre : 1, Sylvie MAITRE).**

## 6. RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT À PLAN BOIS

Joël OUGIER SIMONIN informe l'assemblée de la nécessité de réaliser un réseau d'assainissement gravitaire au hameau de Plan Bois afin de sécuriser les captages d'eau potable du Chantel et du Dou du Nant.

Il rappelle le refus des propriétaires d'autoriser le passage des réseaux sur leurs terrains.

Pour ce faire, il convient de solliciter M. le Préfet de la Savoie pour l'institution d'une servitude pour l'établissement d'une canalisation publique d'assainissement.

**Le conseil municipal décide de la réalisation de ces travaux et constate le passage obligé du collecteur sur des parcelles privées. En ce sens il sollicite Monsieur le Préfet pour le bénéfice de l'article L 152.1 du code rural afin d'établir une servitude de passage d'une canalisation publique d'eaux usées. (Votants : 19, Pour : 19)**

## 7. AMÉNAGEMENT DE TROTTOIRS À L'ENTRÉE DE MACOT

Joël OUGIER SIMONIN informe l'assemblée du projet d'aménagement de trottoirs le long de la RD 220, dans l'entrée du chef lieu, dans la rue du Châtelet, de la salle polyvalente à la place Charles de Gaulle.

Il indique que les propriétaires riverains ont donné leur accord de principe sur le projet ainsi que sur les emprises prédéfinies.

Afin d'acter la démarche et la prise anticipée des terrains, il convient de conclure avec ces propriétaires des conventions.

**Le conseil municipal autorise le Monsieur le Maire à signer les conventions portant accord avec les différents propriétaires concernés pour les parcelles Section A n° 2301-1345-1349-1855-2039-1309-3108-1310-1308-3059-1364-2525-1378-2612-1351-1856-1348 (Votants : 19, pour : 19)**

# Travaux

## 1. PROJET DE RÉNOVATION DES GALERIES DE PLAGNE CENTRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de rénovation des galeries de Plagne Centre. L'idée est de les rénover et de les mettre en conformité au niveau accessibilité des personnes handicapées. Les travaux sont programmés sur 3 ans avec une date de commencement en automne 2009. Les galeries reliant l'ensemble des bâtiments, le maître d'ouvrage serait l'union syndicale des commerçants et propriétaires de Plagne Centre (USCPPC).

La Commune, compte tenu de l'importance et du caractère structurant de ces voies de circulation piétonne sur la station, apporterait une aide sous la forme d'un fond de concours, sur la base de 1 euro pour 1 euro versé pour les copropriétés.

Une convention de financement et d'objectifs sera à établir à l'USCPPC. La commune devra conserver un droit de regard sur les travaux réalisés.

Pierre OUGIER souhaiterait des précisions sur ce projet et trouve que le conseil municipal manque d'élément pour prendre une décision.

Monsieur le Maire demande juste une autorisation de principe.

Michel BORLET demande si les études sur ce projet ont déjà été réalisées.

Monsieur le Maire confirme la réalisation des études et précise qu'elles ont été présentées par deux fois déjà, le 2 janvier à la salle hors sacs et la semaine du 4 février à la salle omnisports Pierre LEROUX. Robert ASTIER confirme que les réunions ont bien été faites mais que l'heure n'était pas accessible pour tout le monde.

Michel BORLET aurait souhaité que ces études soient présentées en conseil municipal avec les coûts.

André BROCHE estime la participation financière de la commune dans ce projet à 2 millions d'euros plus les surcoûts de la rénovation. Compte tenu du montant qui va être engagé par la commune, il aurait souhaité que des élus soient désignés pour participer à cette opération.

Monsieur le Maire confirme que la commune sera partie prenante dans ce projet notamment en missionnant notre Directeur de l'aménagement et de la maîtrise d'oeuvre pour suivre ces travaux.

Il explique que ce soir, le conseil municipal doit juste donner un accord de principe pour conventionner avec l'USCPPC afin que l'architecte puisse finaliser le projet. Ensuite, ce dernier viendra faire une présentation en conseil municipal.

André BROCHE demande si les commerçants auront l'obligation de rénover également leurs vitrines.

Monsieur le Maire rappelle qu'une charte concernant les enseignes est cours d'élaboration et que la commune devra ensuite travailler avec les commerçants pour qu'ils jouent le jeu.

Joël OUGIER SIMONIN fait part de sa crainte sur la légalité de subventionner l'USCPPC. Sinon, il est d'accord sur le principe mais trouve qu'il manque d'élément pour engager la collectivité ce soir.

Une réunion aurait du avoir lieu en mairie où l'USCPPC et l'architecte présentent leur projet à l'ensemble du conseil.

Monsieur le Maire rassure Joël OUGIER SIMONIN sur la légalité de cette opération puisque que la commune a le droit de subventionner une Union Syndicale pour ce genre de travaux.

Robert ASTIER trouve qu'une fois de plus les conseillers municipaux sont mis devant le fait accompli. Yves BRIANCON souhaiterait savoir à quelle hauteur la commune est propriétaire des galeries. Monsieur le Maire indique que 24% des galeries appartiennent à la Commune environ. Michel BORLET pense que tout le monde est bien conscient que les galeries doivent être rénovées mais ne souhaite pas prendre une décision aussi rapidement avec si peu d'éléments. Joël OUGIER SIMONIN demande si l'USCPPC a eu l'accord de toutes les copropriétés pour lancer cette opération. Bernard AUBONNET confirme que l'USCPPC a eu l'accord de l'ensemble des copropriétés. Sylvie MAITRE propose de ne voter que le fait que la commune apportera une aide sous la forme d'un fond de concours mais de ne pas indiquer pour l'instant de montant. Ceci pour que le projet puisse avancer et que l'architecte vienne faire une présentation à un prochain conseil.

**le conseil municipal valide le dispositif de rénovation des galeries de Plagne Centre tel que proposé ci dessus. (Votants : 19, Pour : 18, Abstention :1, Joël OUGIER SIMONIN)**

## **2. CONVENTION AVEC LA SAP POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES LIGNES MOYENNES TENSIONS PLAGNE CENTRE / PLAGNE VILLAGES / PLAGNE SOLEIL**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'enfouissement de lignes moyennes tensions sur les sites de Plagne Centre, Plagne Soleil et Plagne Village.

Monsieur le Maire indique que la Commune est nécessairement maître d'ouvrage dans ce genre d'opérations. Il précise également que ce programme est susceptible d'être subventionné par le SDES (Syndicat Départemental d'Electricité de la SAVOIE) et EDF (Electricité de France).

Toutefois, Monsieur le Maire rappelle que, outre des aspects environnementaux et esthétiques, l'enfouissement de ces lignes est nécessaire pour les projets de remontées mécaniques de la Société d'aménagement de La Plagne (SAP).

Aussi il propose de passer une convention de participation financière avec cette dernière.

**Le conseil municipal approuve la convention de financement à passer avec la SAP. (Votants : 19, Pour : 19)**

## **3. PROJET DU PARKING COUVERT A PLAGNE CENTRE**

Robert ASTIER rappelle le projet de réalisation d'un parking couvert sur Plagne Centre d'une capacité de 249 places maximum et de 4 niveaux couverts (dont un souterrain).

Il est envisagé de l'implanter dans l'espace libre entre les bâtiments des Mélèzes, du Christina, du Serro torre, et de l'Araucaria.

Des études préalables des sols sont actuellement en cours pour vérifier la faisabilité géotechnique de cet ouvrage.

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 3 000 000 €HT (sur la base de 200 places, valeur Janvier 2009).

L'idée serait de commencer les opérations de dévoiement des réseaux dès cet automne pour commencer les travaux au printemps 2010 pour une ouverture hiver 2010/2011.

Laurent BOCH demande si la totalité de la réalisation de ce parking est comprise dans l'enveloppe. Robert ASTIER répond qu'il faut ajouter à ce montant les opérations de dévoiement des réseaux, la maîtrise d'oeuvre et les études pour une somme estimée entre 150 000 euros et 420 000 euros HT. Michel BORLET souhaite savoir si la surface du parking aérien est prévue pour le stationnement des gros véhicules.

Robert ASTIER confirme que la dalle sera calculée en fonction.

**Le conseil municipal approuve le principe de réalisation d'un parking couvert à Plagne Centre. (votants : 19, pour : 19)**



# Questions diverses

## CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal concernant le vote du budget aura lieu le 16 mars 2009 à 19h30 en salle du conseil, mairie de macot la plagne.

## SPORTS

Laurent BOCH fait part de sa rencontre avec l'entraîneur du Club Plagne Eaux Vives qui trouve dommage d'aménager un stade de slalom pour les championnats du monde de Canoë Kayak 2012 qui ne pourra pas être utilisé après par les jeunes du club car trop difficile.

L'entraîneur demande à être intégré aux commissions de travail afin de réaliser des structures utilisables à la suite des championnats.

Monsieur le Maire et Sylvie MAITRE s'étonnent de ce fait car Brigitte GELLOZ, Présidente du Club La Plagne Eaux Vives est invitée à toutes les réunions de travail.

Laurent BOCH félicite Julien LIZEROUX pour ses résultats des derniers jours mais trouve dommage que rien n'a été mis en place pour la retransmission de ses courses mis à part le travail de fortune réalisé à la salle omnisports.

Bernard AUBONNET précise que la mise en place d'un écran géant sur le front de neige est très onéreux.

David ALLEMOZ félicite également Julien LIZEROUX mais précise qu'il ne faut pas oublier Kevin ROLLAND qui vient de gagner en half pipe une manche de la Coupe du Monde à Park City aux Etats Unis.

Il rappelle que la finale de cette Coupe du Monde aura lieu à La Plagne.

## PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES

N° PC	Demandeur	Adresse des Travaux	Travaux
073150007M1026	SCI BAT LOVATIERE 1800	PLAGNE 1800	Résidence De Tourisme

## DÉCLARATION DE TRAVAUX ACCORDES

N° PC	Demandeur	Adresse des Travaux	Travaux
07315009M5001	PROSPER Briancon	La Planta	confortement de 2 façades

# Structures extérieures

## Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne

Yves BRIANCON informe le conseil municipal que le SIGP est toujours en discussion avec la SAP pour demander la baisse du forfait 6 jours pour l'hiver prochain.

André BROCHE fait part d'un article sur le magazine "Que Choisir" qui montre que le forfait Paradiski est un des plus chers.

Yves BRIANCON trouve que le forfait de La Plagne est également onéreux.

Monsieur le Maire donne pour information que le forfait 6 jours de La Plagne est moins cher que celui des Arcs.

Yves BRIANCON est étonné d'avoir appris par une demande de subvention au SIGP le projet de rénovation de la piscine de Plagne Bellecôte. Il ne lui semble pas que ce sujet ait été évoqué en conseil municipal.

Bernard AUBONNET rappelle que ce projet a été évoqué lors de nombreuses commissions de Tourisme et dernièrement en commission de travaux mais il prend note que dorénavant il faudra également en parler au conseil.

David ALLEMOZ déplore qu'il n'y ait eu que deux ou trois commissions tourisme depuis le début du mandat alors que tous ces sujets pourraient être largement débattus.

Concernant ce projet, Robert ASTIER attire l'attention du conseil municipal sur le fait qu'il faudra bien réfléchir avant de lancer les travaux car des sommes conséquentes ont déjà été investies notamment dans la salle polyvalente.

Bernard AUBONNET assure que dès que le projet sera bien finalisé, ce dernier sera présenté au conseil.

## Communauté de Communes du Canton d'Aime

Sylvie MAITRE informe le conseil municipal que la Délégation Service Public passée avec Mme ASTIER concernant la gestion du snack du plan d'eau arrive à son terme.

Elle explique que la Communauté de communes souhaite lancer une réflexion sur la valorisation du site et du plan d'eau et sur sa gestion.

C'est pourquoi, la Communauté de communes a décidé de proroger jusqu'au mois de septembre 2009, la DSP de Mme ASTIER dans l'attente des résultats de cette réflexion.

Elle ajoute que normalement la redevance est de 12 546 euros. Afin de pallier au manque à gagner du fait que la DSP n'est prorogée que jusqu'au mois de septembre, cette dernière a été diminuée à 11 500 euros pour 2009.

Ensuite, Sylvie MAITRE informe le conseil que la nouvelle structure multiaccueils de 40 places devrait ouvrir fin novembre 2009. La communauté de communes va recevoir une subvention de la CAF pour ces travaux d'un montant de 94 800 euros.

La communauté de communes a recruté un chargé de mission, pour les affaires juridiques, qui va dans un premier temps remplacer la Directrice Générale des Services partie en congé maternité et dans un deuxième temps apporter son aide pour les dossiers compliqués.

Elle passe la parole à Monsieur le Maire afin qu'il donne des informations sur le traitement départemental des déchets.

Suite à différents travaux et mises aux normes, Monsieur le Maire rappelle que le fonctionnement de l'Usine de Valezan s'est particulièrement amélioré et que cette dernière a un vide de four.

Celui-ci a été comblé pour le moment grâce à un marché passé avec le canton d'Aigueblanche et le canton de Moutiers, une démarche va être engagée afin de pérenniser les tonnages.

Ces marchés vont arriver à terme, et le SMITOM va devoir lancer une réflexion afin d'utiliser la capacité totale de l'usine.

Sylvie MAITRE explique que la communauté de communes est en train de réaliser un travail énorme sur la maison de retraite du à des problèmes de gestion.

Afin de rééquilibrer tout doucement le budget de la maison de retraite, le prix à la journée a été passé à 54,72 euros et la communauté de communes subventionne une partie du coût réel.

La subvention prévisionnelle que la communauté de communes versera pour 2009 est de l'ordre de 150 000 euros dont 28 000 euros pour l'embauche d'un auxiliaire de vie et 24 000 euros pour la prise en charge de l'assiette foncière.

André BROCHE informe que la communauté de communes va mettre en place les collecteurs semi-enterrés sur le secteur de La Roche et dans la vallée cet été.

André BROCHE va se rendre sur le terrain avec la communauté de communes pour étudier les emplacements.

## Assemblée des Pays de Tarentaise Vanoise

Sylvie MAITRE informe que l'APTV s'est engagé à réaliser un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Tarentaise (équivalent du PLU mais à l'échelle de la Tarentaise).

L'APTV va communiquer sur son image notamment en faisant évoluer les outils de communication mis en place tels que le site web, la WEB TV...

Sylvie MAITRE ajoute que compte tenu de la difficulté de communiquer sur le nom "APTV", cette structure va désormais se nommer "TARENTEISE A-VENIR".

Concernant les études sur les flux de voitures transversaux en vallée et vallée station, Sylvie MAITRE informe que l'APTV sera sur place pour une enquête au niveau de La Plagne le 26 février sur l'aire de chaînage des Villards de Macot.

Le Conseil Général de La Savoie souhaite favoriser la desserte internet par la fibre optique et propose, pour les personnes ne bénéficiant pas de l'ADSL par les réseaux normaux, une subvention de 300 euros pour l'acquisition et la pose d'un kit de connexion à internet par satellite.

L'APTV a lancé une réflexion sur l'organisation des enseignements artistiques à l'échelle de la Tarentaise afin que les élèves de chaque canton puissent étudier l'instrument ou l'art qu'ils souhaitent.

Enfin, l'APTV a missionné Richard BROCHE pour engager la démarche et animer la commission sur la mise en place du "forfait tarentaise".

## MÉDAILLE D'HONNEUR

Richard BROCHE, Maire de Macot La Plagne, avait convié l'ensemble du conseil municipal et du personnel communal en mairie ce lundi 23 février afin de remettre la médaille d'honneur régionale, départementale et communal à trois employés.

Cette médaille remise par le Maire au nom du préfet, récompense le dévouement des employés au sein des collectivités locales.

M. Jacques VIBERT, rédacteur administratif au service urbanisme, a reçu la médaille d'argent récompensant 20 ans dans la fonction publique.

M. VIBERT est entré en 1989 comme simple agent à la commune de Macot La Plagne.

M. Yvon AIMOZ, Adjoint Technique, est entré à la mairie en 2001, après avoir passé 13 ans comme agent municipal au sein du Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne.

Enfin, M. René BATAILLE, ingénieur territorial, absent ce soir là pour des raisons personnelles, était récompensé de la médaille de Vermeil soulignant 30 ans de service au sein de différentes collectivités.

Les épouses de ces messieurs recevaient, quant à elles, un bouquet de fleurs. Monsieur le Maire conviait ensuite toutes les personnes présentes à fêter ces médailles autour d'un vin d'honneur offert par la commune.



M. le Maire, Mme Sylvie MAITRE et les médaillés Jacques VIBERT et Yvon AIMOZ



L'ensemble du personnel et des élus.

## CARNAVAL DANS LES ECOLES

### La Plagne

De bien étranges personnages se promenaient dans Plagne Centre ce mardi 24 février 2009.

Emmenés par deux troubadours, les enfants de l'école de La Plagne et de La Crèche ont défilé déguisés en personnages du moyen âge dans les galeries de Plagne Centre et sur le front de neige.

Que d'animation !!!! Pour les commerçants et les touristes qui n'étaient pas sur les skis ce matin là...

Après avoir fait le tour de la Plagne, les enfants se sont tous retrouvés à la salle omnisports Pierre LEROUX pour un grand bal costumé animé par Alan, animateur de la Maison du Tourisme.

En fin de matinée, les enfants, épuisés mais heureux après toutes ces péripéties, sont rentrés chez eux ravis en espérant que leurs professeurs redoublent d'imagination pour à nouveau faire la fête l'année prochaine.



Les enfants de l'école de Macot Chef Lieu ont participé au carnaval intercommunal qui avait lieu à Aime.

Le thème du carnaval était l'Afrique. Les petits de la maternelle ont fabriqué eux mêmes leurs déguisements aidés de leurs maîtresses, Mme Nadine BARNABE et Mme Marie Laure COMMORAND. Les plus grands se déguisaient comme ils le souhaitaient sur ce thème : Animaux d'Afrique, chasseurs de fauves...

Les professeurs ont rivalisé d'imagination pour se déguiser.

Le défilé a débuté à l'école maternelle, est passé devant la maison de retraite, dans les rues piétonnes pour arriver sur la place de la basilique où M. Carnaval a été brûlé.

Ensuite, les enfants ont goûté tous ensemble dans le théâtre de verdure et sont ensuite repartis chacun dans leurs écoles respectives, épuisés mais heureux.



### Macot Chef Lieu



## LA PLAGNE FÊTE JULIEN LIZEROUX



Le show...



Les personnalités...



Julien et sa famille...



Le public...

# Manifestations... La Plagne

## Finale de la coupe du monde de Freestyle

18 au 21 mars 2009

18 mars 2009 : Finale de la coupe du monde de bosses  
Stade Jean Luc CRETIER - Plagne Centre

16h : Qualifications (en single)

18h30-19h30 : Finale (en dual)

19h45 : remise des prix

19 mars 2009 : Finale de la coupe monde de half pipe -  
Pipe Pro Plagne Bellecôte

14h45-15h45 : Entraînement

16h - 17h : Finale

17h15 : remise des prix

20 mars 2009 : Finale de la coupe du monde de ski cross-  
Stade Jean Luc Cretter Plagne Centre

16h - 17h15 : Finale

17h30 : remise des prix

## Winter Urban Plagne 01 au 03 avril 2009

Plagne Bellecôte

Du 31 mars soir au 03 midi : L'Urban Show Legend, contest  
ski/snowboard réservé aux pro riders.

Du 01 avril midi au 02 avril midi, contest ski/snowboard  
pour les amateurs

Du 01 avril au vendredi 03 avril : village partenaire/fest de  
Matériel 09/10, initiation et découverte sports de glisse al-  
ternatifs.

Vendredi 03 mars : soirée de clôture

# Manifestations... Macot

## Dédé le jardinier

Vendredi 13 mars 2009

19h00

Organisée par l'Association des Vergers de Macot

Salle polyvalente de Macot

Thème : "tout savoir sur le bio"

Entrée gratuite.

## Concours de Belote

Samedi 28 mars 2009

20h00

Organisée par le comité des fêtes

Salle polyvalente de Macot

## Internet haut débit

Pour les personnes habitant en savoie et n'étant pas couverts par l'internet haut débit, le Conseil Général de Savoie met en place un dispositif d'aide financière de 300 euros pour l'acquisition et la pose d'un kit de connexion à internet par satellite.

Les personnes intéressées doivent retirer un formulaire de demande à l'accueil de la Mairie de Macot La Plagne ou de la mairie annexe à Plagne Centre.

## Dépistage

Le centre de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles de l'Espace de Santé Publique de l'hôpital de Chambéry organise une action d'information, de prévention et de dépistage du sida, des infections sexuellement transmissibles (IST) et des hépatites, ainsi qu'une mise à jour des vaccinations du calendrier vaccinal et également un dépistage gratuit des cancers de la peau.

Ces journées de dépistage gratuites sont ouvertes à tous les publics de la Grande Plagne et de la Vallée.

Les jeudis 12 et 19 mars à la salle omnisports de Plagne Centre, au Club Méditerranée Aime et au Club Méditerranée 2100.

## Encombrants

Ramassage des encombrants Printemps 2009

Macot Chef Lieu : Jeudi 4 Juin 2009 - renseignements Communauté de Communes du Canton d'Aime : 04.79.55.40.27

## Etat civil

Nouveaux tarifs passeports et cartes nationales d'identité :

Pour les passeports

adulte : 88 euros

jeune entre 15 et 18 ans : 44 euros

enfant de moins de 15 ans : 19 euros

Pour les cartes nationales d'identité : en cas de renouvellement de la carte sans présentation de l'ancienne (perte/vol) : 25 euros

**Carte grise : instauration d'une taxe supplémentaire depuis le 1er janvier 2009, la délivrance du certificat d'immatriculation d'un véhicule est maintenant soumis à un droit de timbre d'un montant de 4 euros nommé "taxe pour la gestion des certificats d'immatriculation des véhicules".**

## Soirée théâtre

Samedi 21 mars 2009

20h30

Organisée par l'Association des Parents d'élèves de Macot La Plagne

Salle polyvalente de Macot

Représentation théâtrale par l'Association Tessens'anim.

Pièces jouées : "le casimir de Léonie" (pièce paysanne) et "le mari de maman" (pièce moderne)

Entrée payante : 7 euros pour les adultes, et 4 euros pour les enfants (6-11ans)

Vente de tickets à partir de 19h45.

## DISTRIBUTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

La commune a souhaité s'engager dans une politique de développement durable en limitant notamment sa consommation de papier. Dans l'immédiat, il a été décidé de poursuivre la distribution des comptes rendus en publicité non adressée.

La commune rappelle que le compte rendu du Conseil Municipal est en distribution libre à la Mairie et à la mairie annexe -salle omnisports Pierre LEROUX à Plagne Centre.

Il est également consultable dans son intégralité sur le site internet de la Commune : [www.mairie-macotlaplagne.com](http://www.mairie-macotlaplagne.com).

Parallèlement, La commune de Macot La Plagne a mis en place un dispositif d'envoi du compte rendu du conseil municipal par email tous les mois.

Les personnes intéressées peuvent en faire la demande auprès du service communication : [com@macotlaplagne.com](mailto:com@macotlaplagne.com).